

Nouvel habitant

Vous venez d'emménager à Thoiry, bienvenue !

En France, il n'existe pas de registre de la population. Ainsi, il n'est donc pas nécessaire de vous enregistrer en mairie.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour vous accueillir dans [votre nouvelle ville](#).

Cérémonie d'accueil

Chaque année, la municipalité organise une cérémonie d'accueil à l'attention des nouveaux habitants.

C'est l'occasion de découvrir la commune, d'échanger avec les élus municipaux et de partager un moment convivial autour d'un petit-déjeuner.

A l'occasion de la cérémonie, une pochette d'informations est remise aux participants, ainsi que quelques présents, au logo de la ville.

Si vous souhaitez participer à la prochaine édition de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, faites-vous faire connaître en [remplissant le formulaire "nouveaux habitants"](#) et en le remettant à l'accueil de la mairie soit en le déposant soit par courriel : mairie@mairie-thoiry.fr

Cette réunion a lieu une fois par an, généralement au mois de novembre.

Quelques démarches à effectuer

N'oubliez pas, lorsque vous emménagez de :

- procéder à votre [changement d'adresse](#)

- vous inscrire sur les listes électorales si vous êtes français ou ressortissant de l'Union Européenne
- d'[inscrire vos enfants à l'école](#)
- de procéder à vos [abonnements](#) pour les services des eaux, des déchets...

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

En savoir +

[Information sur la gestion des déchets](#)

[Demande d'autorisation d'occupation du domaine public lors de mon emménagement ou de mes travaux](#)

Pour mieux connaître votre nouvelle commune, n'hésitez pas à :

- Vous inscrire à la [lettre infos de la ville](#)
- Découvrir [l'agenda des manifestations](#)
- Lire les derniers numéros du [magazine municipal Vivre](#)

Thoiry